

FORMATION Stages 2017

FORMATION CONTINUE

Formation et Développement
Professionnel Continu

*Des équipes paramédicales
et socio-éducatives aux professionnels
soignants et éducatifs*



**Le S.N.U.P. est désormais
un Organisme de Formation, habilité par l'OGDPC
sous le numéro 3529, à dispenser des programmes
de DPC aux professionnels de la santé**

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) ?

C'est un dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins associant la formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles.

Il s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV) tout mode d'exercice confondu (libéral, hospitalier ou autre salarié) et majoritairement en activité.

Il constitue une **obligation individuelle** qui s'inscrit dans une **démarche permanente d'amélioration de la qualité des soins**.

Un programme de DPC est obligatoirement :

- mis en œuvre par un Organisme de DPC (ODPC) ;
- conforme à une orientation nationale (établie et publiée par arrêté par le Ministère en charge de la Santé) ou régionale (établie par les Agences Régionales de Santé - ARS - si nécessité de répondre à des enjeux de santé régionaux non couverts par les orientations nationales) ;
- comportant au minimum une des méthodes et modalités validées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

LES PROGRAMMES DE DPC DU S.N.U.P.

● S'adressent à l'ensemble des professionnels de santé paramédicaux* de France tout mode d'exercice confondu (libéral, hospitalier ou salarié) en activité.

* Paramédicaux : Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Puéricultrice Diplômée d'Etat, Ergothérapeute, Infirmier Diplômé d'Etat (IDE), Masseur-kinésithérapeute, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Orthophoniste.

● Rentrent dans le cadre des orientations nationales de DPC suivantes :

- orientation n° 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients,
- orientations n° 6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail,
- s'appuient sur une approche à dominante pédagogique ou cognitive (formation présentielle*) et sur les dispositifs spécifiques de la Formation professionnelle.

* Le programme de DPC « présentiel » implique la présence physique des participants au programme de DPC pour toutes les étapes et un lieu de formation.

PROGRAMME DE DPC INTRA-MUROS (dans vos établissements)

Nous pouvons élaborer avec et pour vous un programme de DPC spécifique et adapté à vos professionnels paramédicaux autour d'un de nos thèmes de formation.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Le S.N.U.P. vous remettra une attestation de participation individuelle à un programme de DPC en fin de programme, cette attestation vous permet ainsi de justifier votre participation à un programme de DPC et par conséquent votre obligation annuelle.

POUR PARTICIPER À UN PROGRAMME DE DPC

Chaque professionnel de santé peut consulter la liste des programmes de DPC ou la liste des organismes habilités à dispenser des programmes de DPC sur les sites internet de l'OGDPC

(www.ogdpc.fr et www.mondpc.fr). Ces listes sont les seules listes officielles des programmes de DPC et des ODPC (organismes habilités à dispenser des programmes de DPC).

Les professionnels de santé (Hospitalier, autres salariés ou autres libéraux), hors professionnels éligibles au financement par l'OGDPC, doivent :

- se rapprocher de leur employeur,
- se renseigner sur l'organisme de DPC ou le programme de DPC souhaité depuis nos moteurs de recherche disponibles sur nos sites internet,
- s'inscrire à la session souhaitée directement auprès de l'organisme de DPC le proposant.

Une demande de prise en charge peut être effectuée auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auprès duquel le professionnel de santé ou son employeur cotise.

pour plus
d'information
consultez le site
www.ogdpc.fr



CALENDRIER des stages 2017

2017

STAGES		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
PETITE ENFANCE ET PSYCHOMOTRICITÉ	S1_{M1} Interactions précoces et clinique psychomotrice Le travail avec un bébé et ses parents KATELL KEROUEDAN : <i>Psychologue clinicienne, C.A.M.S.P.</i> CHRISTINE ZELLER : <i>Psychomotricienne</i> 1945 €			29-31									
	S1_{M2} Places et missions du psychomotricien en crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, multi accueils : Accueil, Accompagnement et Prévention RAPHAËLLE BAUGUE : <i>Psychomotricienne</i> SABRINE SINGEVIN : <i>Psychomotricienne libérale</i> 1945 €												4-6
	S1_{M3} Thérapie psychomotrice du jeune enfant avant la marche Guidage du tout-petit dans la découverte de sa motricité BÉATRICE CIAMPINI : <i>Kinésithérapeute, C.A.M.S.P.</i> FABIENNE LEPLAT : <i>Psychomotricienne, C.A.M.S.P., C.M.P.P.</i> 1945 €							3-5					
	S1_{M4} Le bébé prématuré et ses parents Les spécificités du travail du psychomotricien en néonatalogie et le suivi des "bébés vulnérables" FRANÇOISE HAMEL : <i>Psychomotricienne, formatrice</i> LOUISE VILLETARD : <i>Psychomotricienne, clinicienne en milieu aquatique, musicothérapeute, formatrice D.U.</i> 1945 €										9-11		
	S2 Clinique psychomotrice Auprès de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés DISPONIBLE EN 2018	CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE											
S3 La psychomotricité dans les Troubles du Spectre Autistique & dans les Troubles Envahissants du Développement ANNE-MARIE LATOUR : <i>Psychomotricienne D.E.</i> 1960 €			9-11		17-20								
S4 Une approche psychomotrice des Troubles du Spectre Autistique et des Troubles Envahissants du Développement, entre théorie et pratique VALÉRIE MOZER : <i>Psychomotricienne</i> 1500 €							12-16						
S5 Éduquer la conscience corporelle pour prévenir les chutes ou rechute Diminuer l'impact du syndrome post-chute ; Redynamiser les stratégies adaptatives tout au long de la vie GENEVIÈVE PONTON : <i>Psychomotricienne et formatrice consultante</i> DISPONIBLE EN 2018	CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S6 ▶ Polyhandicap et psychomotricité : De la réalité des corps à la rêverie de l'être GAËTAN MUNOZ : <i>Psychomotricien en M.A.S. et en H.A.D. pédiatrique</i> SYLVIE PAYEN : <i>Psychomotricienne D.E.</i> ▶ 2440 €									27-30		15-18	
S7 ▶ Dynamiser sa pratique en contexte palliatif, gériatrique, polyhandicap et rééducatif Quelle psychomotricité entre créativité et répétitivité ? JACQUES GOUMAS : <i>Psychomotricien, D.U. Soins palliatifs</i> ISABELLE MARCOS : <i>Psychomotricienne, D.U. Soins palliatifs</i> ▶ 930 €										5-7		
S8 ▶ Du schéma corporel à la conscience corporelle La plasticité neuronale est au centre de la pratique psychomotrice ; Quels liens tisser entre science du vivant et pratique artistique ? GENEVIÈVE PONTON : <i>Psychomotricienne</i> ▶ 2170 €									27-30			6-9
S9 ▶ Penser autrement Le rapport du corps à la psyché MARC RODRIGUEZ : <i>Psychomotricien, psychologue clinicien</i> STÉPHANE PINCHON : <i>Psychomotricien, psychologue clinicien</i> ▶ 1890 €					18-20				21-23			
S10 ▶ De l'acte psychomoteur à l'acte graphomoteur GRÉGORI AUER-MARTIN : <i>Psychomotricien, Cabinet libéral</i> ▶ 2800 €		21-24						28-31		30-31		
S11 ▶ La sensorimotricité dans le développement de la personne DELPHINE COLAS ■ LOUISE VILLETARD : <i>Psychomotriciennes, membres de l'Association des praticiens du Bilan SensoriMoteur (ABSM)</i> ▶ 1400 €									30-2			
S12 ▶ Les racines sensorimotrices des troubles pratiques dans l'approche d'André Bullinger EVELYNE CAMARET ■ DOROTA CHADZYNSKI : <i>Psychomotriciennes, psychologues, membres de l'Association des praticiens du Bilan SensoriMoteur (ABSM)</i> ▶ 1750 €				27-28				21-23				
S13 ▶ Jeux et « travail du jouer » dans les thérapies à médiation DISPONIBLE EN 2018 ▶	CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE											
S14 ▶ L'apport des Arts plastiques dans la relation thérapeutique LYDIA FEODOROFF : <i>Artiste plasticienne pluridisciplinaire, comédienne, formatrice et animatrice</i> ▶ 2240 €			20-23		15-18							
S15_{mi} ▶ L'eau et les corps - Le corps et l'eau ANNE LUIGI-DUGGAN : <i>Psychologue clinicienne, clinicienne en milieu aquatique</i> YANNICK THOMAS : <i>Psychomotricien, clinicien en milieu aquatique, thérapeute en relaxation</i> LOUISE VILLETARD : <i>Psychomotricienne, clinicienne en milieu aquatique, musicothérapeute, formatrice D.U.</i> ▶ 2560 €			13-16		15-18							
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

STAGES

2017

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S20 ▶ Le clown : une pratique corporelle d'expression CHARLOTTE MINAEV : <i>Psychomotricienne, clown, enseignante en expression corporelle et en clown</i> ▶ 960 €											16-18	
S21 ▶ Support rythmique vocal et instrumental en psychomotricité avec les percussions ARMAND PIJULET : <i>Psychomotricien, musicothérapeute, conteur percussionniste</i> ▶ 2300 €						12-15			25-28			
S22 ▶ Danse-thérapie par l'expression primitive Les structures premières du geste, du rythme, de la voix ; Comptines et rituels CONSTANCE HIRSCH : <i>Diplômée des Arts décoratifs, formation en art-thérapie et en psychopédagogie, Paris V, formée par F. Schott-Billman en danse-thérapie, sculpteur</i> ▶ 1400 €										5-7		8-9
S23 ▶ Corps et imaginaire à la lumière de l'art thérapie RUTH NAHOUM : <i>Artiste plasticienne, art thérapeute, formatrice</i> ▶ 2520 €												
S24 ▶ Dialogue tonique Psychomotricité et Eutonie® GENEVIÈVE LARRIEU : <i>D.E. psychomotricité, D.E. Eutonie G. Alexander®, Masteur 1 de psychologie</i> ▶ 2240 €												
S25 ▶ La Méthode Feldenkrais® « Prise de conscience par le mouvement® » MARIE-HÉLÈNE LABAT : <i>Praticienne, diplômée et enseignante de la Méthode Feldenkrais</i> ▶ 2800 €												
S26_{m1} ▶ Relaxation psychomotrice : Pratique, méthodologie et perspectives cliniques ISABELLE CAUT ■ FRANÇOISE DE PALMA ■ MADO THIVEAUD : <i>Psychomotriciennes, thérapeutes en relaxation</i> ▶ 1890 €												
S26_{m2} ▶ Relaxation psychomotrice : Enjeux de la clinique et du projet thérapeutique ISABELLE CAUT ■ FRANÇOISE DE PALMA ■ MADO THIVEAUD ▶ 1890 €												
S26_{m3} ▶ Relaxation psychomotrice : Analyse des pratiques ISABELLE CAUT ■ FRANÇOISE DE PALMA ■ MADO THIVEAUD ▶ 1240 €												
S28 ▶ Quand le toucher intervient dans la relation d'aide ou de soin CATHERINE PETARD : <i>Psychomotricienne, thérapeute en relaxation</i> GENEVIÈVE DE TAISNE : <i>Psychologue, psychanalyste</i> ▶ 1280 €												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

STAGES

2017

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S29 ▶ La voix : un « à corps » émotionnel savoureux MAÏTÉ LAIGNIER : Psychologue, psychanalyste CATHERINE PETARD : Psychomotricienne, thérapeute en relaxation ▶ 1280 €						19-20				2-3		
S30 ▶ Les enjeux de la thérapie psychomotrice face à la culture numérique JACKY GARRONE : Psychomotricien clinicien JULIEN PODEVIN : Educateur de jeunes enfants JEAN-LOUIS PURICELLI : Psychologue ▶ 960 €					3-5							
S31 ▶ Plongée corporelle dans le mouvement développemental MARIE-ANGE DURRWANG : Psychomotricienne ▶ 1200 €										7-10		
S32 ▶ Jeux d'opposition et de corps à corps en thérapie psychomotrice ERIC PORCHET : Psychomotricien, psychodramatiste, professeur de judo-formateur ▶ 1400 €											13-17	
S33_{m1} ▶ Élaboration d'une clinique de l'examen psychomoteur De la rencontre au projet de soins FRANÇOISE DE PALMA : Psychomotricienne, thérapeute en relaxation ▶ 2600 €						16-18				13-15		20-22 janvier 2018
S33_{m2} ▶ Le bilan psychomoteur dans tous ses états - de l'évaluation clinique à l'évaluation clinique psychométrique SANDRINE VEHRLE : Psychomotricienne D.E. ▶ 1400 €									1 ^{ère} semaine vacances de la Toussaint			
S33_{m3} ▶ Sensibilisation à la pratique de l'examen psychomoteur concernant l'investigation du schéma corporel et de l'image du corps SANDRINE VEHRLE ▶ 1400 €					10-12	29-30						
S34 ▶ Le travail avec les familles Dans le cadre de soins en psychomotricité ISABELLE CAILLAUD : Psychologue, psychanalyste, spécialiste de l'enfant et de l'adolescent, formée à la thérapie familiale LOUISE VILLETARD : Psychomotricienne ▶				Dates en attente								
S35 ▶ Les écrits professionnels en pratique De l'oraliture à la trace écrite JACQUES GOUMAS Psychomotricien, D.U. Soins palliatifs YANNICK THOMAS : Psychomotricien, clinicien en milieu aquatique, thérapeute en relaxation ▶ 930 €										Une session en septembre 2017		
S36 ▶ Groupe et psychomotricité FABIENNE LEPLAT : Psychomotricienne, C.A.M.S.P., C.M.P.P. ▶ 3890 €						14-16						29-1
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S37 ▶ Groupe d'élaboration clinique (Région parisienne) MADELEINE BRAMONT : <i>Psychomotricienne, C.M.P.P.</i> JACQUES DEITTE : <i>Psychomotricien, psychothérapeute, C.M.P.P.</i> ▶			18	22	20	17	8		16	14	25	16
1500 €												
S38 ▶ Activité libérale : Comment créer les bonnes conditions pour favoriser l'installation et la pérennité de son activité ? HÉLÈNE LE MÉTAYER : <i>Somato, psychopédagogue, psychomotricienne D.E.</i> ▶				20-22						26-27		
1600 €												
S39 ▶ Intervention en RAM, LAEP et crèche : Structure de la petite enfance HÉLÈNE LE MÉTAYER : <i>Somato, psychopédagogue, psychomotricienne D.E.</i> ▶		23-24										
560 €												
S40 ▶ Une nouvelle pédagogie perceptive Découvrir une nouvelle méthode de perceptions du corps avec sa pédagogie ? HÉLÈNE LE MÉTAYER : <i>Somato, psychopédagogue, psychomotricienne D.E.</i> ▶											23-25	
850 €												
S41 ▶ Relaxation profonde par le Amma Thérapeutique BRUNO JONIN : <i>Psychomotricien D.E.</i> ▶		21-23								26-27		
1400 €												
S42 ▶ Processus et enjeux du développement psychomoteur De la maîtrise du corps à l'émergence de la pensée vers une structuration de la personnalité GRÉGORY AUER-MARTIN : <i>Psychomotricien</i> ▶							24-28					
1400 €												
S43 ▶ Les médiations thérapeutiques / Initiation FLORENCE BRONNY : <i>Psychomotricienne</i> ▶				10-13								
1120 €												
S44 ▶ Les médiations thérapeutiques / Approfondissement FLORENCE BRONNY : <i>Psychomotricienne</i> ▶										25-27		
840 €												
S45 ▶ Psychomotricien en psychiatrie adulte ISABELLE CAUT : <i>Psychomotricienne</i> ▶						17-19				17-19		
1860 €												
S46 ▶ Le séjour thérapeutique : Un atout fondamental dans le parcours de soin FLORENCE BRONNY : <i>Psychomotricienne</i> JONATHAN TREUILLOT : <i>Assistant social</i> ▶			16-18									
930 €												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

NOUVEAUX STAGES

2017

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<p>NS1 ▶ Éveil corporel et relationnel du nourrisson et soutien de la parentalité Autour du massage global du nourrisson et des portages contenant Mise en place d'ateliers parentaux</p> <p>MARIE-PIERRE DELAYE DELAJOU : Psychomotricienne CMPI ▶ 1120 €</p>									25-28			
<p>NS2 ▶ Le sexuel, le sexué et le genre dans la clinique de l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée</p> <p>CORENTIN SIGUIER : Psychomotricien, psychologue SANDRA WALLET : Psychomotricienne, psychologue FLORENCE BRONNY : Psychomotricienne ▶ 930 €</p>									19-21			
<p>NS3 ▶ Revue et actualisation des outils cliniques et psychométriques du bilan psychomoteur</p> <p>SANDRINE VEHRLE : Psychomotricienne ▶ 560 €</p>					3-4							
<p>NS4 ▶ Enrichir la présence à soi avec les outils de la pédagogie perceptive</p> <p>MARYLÈNE LAILLOU : Pédagogue perceptif, psychomotricienne D.E. ▶ 840 €</p>					?							
<p>NS5 ▶ Arts de la marionnette - mouvoir /émouvoir : quels outils pour la psychomotricité ?</p> <p>ISABELLE TASSON : Marionnettiste professionnelle ▶ 960 €</p>			15-17									
<p>NS6 ▶ Ateliers de percussions corporelles</p> <p>SYLVIE BÉBIN : Psychomotricienne D.E. ▶ ? €</p>									?			
<p>NS7 ▶ Formation à l'approche SNOEZELEN</p> <p>OLIVIER QUENTIN : Responsable de formation GERRM Formation / Educateur spécialisé / Thérapeute en relaxation / Musicothérapeute/ formateur à la démarche SNOEZELEN ▶ ?? €</p>			?									
<p>NS8 ▶ Mythe et construction corporelle Un éclairage théorico-clinique sur les fondamentaux de la thérapie psychomotrice</p> <p>DANIEL COURBERAND : Psychothérapeute ▶ ? €</p>				17-19								
<p>NS9 ▶ Groupe d'analyse de la pratique : 1/mois sur Grenoble ou Chambéry ou Valence Un regard psychanalytique du corporel</p> <p>DANIEL COURBERAND : Psychothérapeute ▶ ? €</p>				??								
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Formations Intra-muros



✓ OBJECTIFS

- Notre organisation et notre Collège de Formateurs nous permettent d'organiser, sur demande, des stages intra-muros. Consultez nous pour élaborer votre projet de développement professionnel en réponse à vos besoins spécifiques, ou adressez nous votre cahier des charges. Ces formations se déroulent au sein d'un établissement ou d'un service et s'adaptent aux spécificités de la structure (projets, personnels, population accueillie...). Elles réunissent un groupe, un service, une équipe d'une même structure.
 - **Elles permettent :**
 - De mener une réflexion commune, de s'approprier une démarche de travail et de la partager sur un plan institutionnel, d'enrichir une dynamique d'établissement, de développer de nouvelles compétences.
 - Elles favorisent la communication et le travail en équipe. Les formations intra-muros peuvent s'organiser autour des thèmes proposés dans ce catalogue. Nous avons également la possibilité de proposer d'autres thèmes se rapportant à la réflexion spécifique que les professionnels du soin et de l'éducation peuvent développer dans leur pratique et leur conceptualisation.
- A titre d'exemple : stage sur la sensorimotricité, la graphomotricité, la douleur, le milieu aquatique...
- Les stages semi-intra regroupent plusieurs établissements d'une même région, ils offrent l'avantage :
- de former une ou plusieurs personnes de chaque établissement,
 - de favoriser les échanges et les rencontres entre professionnels travaillant dans le même secteur et partageant des préoccupations similaires,
 - de répartir le coût de la formation entre plusieurs structures.

CONTACT Intra-muros

Vous envisagez une formation spécifique dans votre établissement ou votre service

✓ 1. Formations

Le S.N.U.P. et son équipe d'intervenants-formateurs sont en mesure d'élaborer avec vous un projet de formation correspondant aux besoins spécifiques de votre service ou de votre institution (projets, personnels soignants, populations accueillies...), et de le réaliser au sein de votre établissement sous forme de stage intra-muros.

Ces formations réunissent un groupe, un service ou une équipe au sein d'un même établissement et ont pour objectifs de :

- mener une réflexion commune,
- développer de nouvelles compétences,
- s'approprier une démarche de travail et la partager sur le plan institutionnel,
- développer ou d'enrichir la synergie entre les membres du personnel soignant, en favorisant la communication et en privilégiant le travail en équipe.

✓ 2. Vos besoins

Ces stages en intra-muros peuvent s'organiser, soit autour des thèmes proposés ici, soit autour de thèmes se rapportant à toute réflexion que les professionnels du soin et de l'éducation peuvent développer dans leur pratique et leur conceptualisation.

Faites nous connaître vos besoins spécifiques, ou adressez-nous votre cahier des stages.

Nous organisons également des stages inter-établissement qui eux, regroupent plusieurs établissements d'une même région et offrent l'avantage de :

- répartir le coût de la formation entre plusieurs structures,
- former une ou plusieurs personnes de chaque établissement,
- favoriser les échanges et les rencontres entre professionnels travaillant dans le même secteur et partageant des préoccupations similaires.

✓ 3. Contact

Si vous souhaitez que l'un des stages proposés dans notre catalogue s'effectue dans votre établissement ou si vous désirez créer une formation sur un thème particulier faisant référence à la psychomotricité, nous vous proposons de prendre contact avec notre responsable Mr Yannick THOMAS, ou de remplir la fiche contact.

Chaque demande sera étudiée avec vous et donnera lieu à une proposition de formation qui convienne et réponde à vos besoins.

- Une étude préalable des attentes spécifiques des stagiaires sera effectuée.
- L'offre de formation comportera un descriptif de la formation, sa durée, son coût, son ou ses intervenants.
- Une convention de formation unique sera signée préalablement à la réalisation de l'action de formation.
- Un questionnaire final d'évaluation du stage permettra de vérifier l'adéquation entre les connaissances acquises pendant le stage et les objectifs annoncés de la formation.
- Nos conditions financières sont étudiées sur la base d'une journée de formation pour 15 stagiaires maximum, et comprennent les formations théoriques, pratiques et les moyens pédagogiques.
- Les frais de déplacements, repas et hébergement des formateurs sont en sus.

Stages possibles en **Intra-muros**



La clinique de l'examen psychomoteur

Les entretiens de famille

*La petite enfance
et la psychomotricité*

La parentalité

Psychosomatique et psychomotricité

La prise en charge des enfants instables en psychomotricité

Autisme, psychose et psychomotricité

**Les thérapies
psychomotrices et l'eau**

L'eau et le handicap

La pataugeoire

Création d'un bassin

Le toucher dans la relation d'aide ou de soin

Formation à la relaxation

Arts de la marionnette

Formation à l'approche Snoezelen

La graphomotricité

Percussions corporelles

Le groupe et la psychomotricité

Le groupe de contrôle clinique

*Le sexuel, le sexué
et le genre*

Le séjour thérapeutique

Le théâtre

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse complète)

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

ORGANISME GESTIONNAIRE (si différent de l'établissement)

.....

Nom & qualité de la personne, qui est à joindre pour le traitement de cette demande de formation :

.....

Tél. : E-mail :

Thème(s) de travail souhaité(s) :

.....

Quels personnels sont concernés par ce projet :

.....

Spécificité de l'établissement :

.....

✓ Démarche

Vous prenez contact avec notre service ou remplissez la fiche contact :

pour que l'un des stages de notre catalogue s'effectue dans votre établissement ; pour créer une formation sur un thème particulier ou la référence à

la psychomotricité vous semble importante. Chaque demande sera étudiée avec vous et donnera lieu à une proposition de formation qui convienne et réponde à vos spécificités (*type d'établissement, population accueillie, personnels...*)

Une étude préalable des attentes spécifiques des stagiaires sera effectuée.

L'offre de formation comportera un descriptif de la formation, la durée, les intervenants, le coût.

Une convention de formation unique est établie.

Sa signature précède la réalisation de l'action de formation.

Un questionnaire final d'évaluation du stage permet de vérifier l'adéquation des connaissances acquises pendant le stage aux objectifs annoncés de la formation.

✓ Demande Intra-muros

Pour faciliter le traitement de votre demande nous vous proposons de nous faire part des points suivants, à nous transmettre par courrier au S.N.U.P. ou par fax :

01 56 20 14 70

Dès réception, nous prendrons contact avec vous.

CONDITIONS : Nos conditions financières sont étudiées sur la base d'une journée de formation pour 15 stagiaires maximum. Le coût moyen de la journée de formation est de 1290 euros comprenant les formations théoriques, pratiques et les moyens pédagogiques. Les frais de déplacements, repas et d'hébergement des formateurs sont en sus.

Déroulement des stages du S.N.U.P.



● **Le lieu du stage et l'heure d'accueil des stagiaires sont précisés sur la convocation.**

● Dès le début du stage, les horaires journaliers sont rappelés par le formateur. Les stages ont une amplitude horaire globale qui correspond à **7 heures de formation par jour.**

● Un dossier stagiaire est remis à chaque participant. Il comprend :

- La fiche de présentation du stage.
- Des informations relatives au S.N.U.P. et à ses secteurs d'activités : Formation et Développement Professionnel Continu, La Revue « THÉRAPIE PSYCHOMOTRICE -et Recherches- », les Journées Annuelles, l'activité syndicale.
- Le règlement intérieur du stage.
- Une fiche « Observations/commentaires » qui permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours du stage.
- Autres informations nécessaires au bon déroulement du stage.

● A la fin de chaque session de formation, et sous réserve d'une présence et d'une assiduité satisfaisantes, une attestation de présence est remise à chaque stagiaire, en double exemplaire, un exemplaire étant à **remettre impérativement à la personne en charge du développement professionnel au sein de votre établissement employeur.**

● **A l'issue de la formation, une évaluation du stage a lieu :**

- Par oral, et en grand groupe.
- Par écrit, par l'intermédiaire d'un questionnaire « Évaluation de stage », rempli sur le lieu du stage et restitué au(x) formateur(s). Ces fiches sont ensuite analysées très soigneusement par ces derniers et par notre Département Formation, permettant d'améliorer ainsi en permanence la qualité de nos stages et nos prestations.

● Un questionnaire « Satisfaction Clients » émanant de l'ISQ-OPQF est également remis à chaque stagiaire, qui doit le remplir une fois de retour dans son institution, en relation avec son employeur qui devra nous l'adresser ensuite, signé avec le cachet de l'établissement.

● **Toute absence entraînera un signalement immédiat auprès de l'employeur et éventuellement la non délivrance du certificat de stage.** Le S.N.U.P. veille au respect des horaires et prévient l'établissement en cas d'absence ou de manque à la ponctualité.

✓ Infos

Pour tous renseignements et inscription :

S'adressez au S.N.U.P.
24, boulevard
Paul Vaillant Couturier
94200 - IVRY sur SEINE

Tél. : 01 56 20 02 91

Site internet :
<http://www.snup.fr>

E-mail :
formation.snup@wanadoo.fr

Conditions générales et Tarifs



n° 3529

PRÉAMBULE

● **Le S.N.U.P.**, Syndicat National d'Union des Psychomotriciens est une organisation professionnelle, constituée en association Loi 1905 à but non lucratif, dont le siège social est sis boulevard Paul Vaillant-Couturier, 24, à Ivry-sur-Seine (94200) - SIRET : 32855944800068 – code NAF (APE) : 911A

Le S.N.U.P. en tant qu'organisme de formation est enregistré sous le numéro **11 94 05 771 94** auprès du préfet de la région Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Les présentes conditions générales ainsi que les articles L. 6353-1 à 2 et R 6353-1, L 6353-3 à 7, les dispositions du Livre III de la partie VI du Code du travail du Code travail, constituent le cadre général préalable à la signature de la convention de formation passée avec l'employeur du stagiaire et/ou le cas échéant l'OPCA ayant délégation de paiement /ou du contrat de formation passé avec le stagiaire inscrit à titre individuel.

1. CONVENTION DE FORMATION

● Une convention de formation est passée avec chaque établissement employeur ayant inscrit des stagiaires. Cette convention est adressée en double exemplaire à l'employeur, **au plus tard 3 semaines** avant le début du stage. Un exemplaire signé par l'employeur doit impérativement nous être retourné avant le début du stage. Un contrat de formation est passé avec chaque stagiaire inscrit à titre individuel. Un exemplaire doit nous être impérativement retourné avant le début du stage.

2. TARIF DES STAGES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

● Le tarif des stages est indiqué pour chaque stage sur la fiche de présentation du programme de formation dans le catalogue des formations du S.N.U.P. de l'année civile en cours, et est consultable sur le site Internet <http://www.snup.fr>

● Ce tarif indiqué s'entend net et sans T.V.A., le S.N.U.P. étant une association sans but lucratif exonérée du paiement de la T.V.A. au titre de l'article 261, 7-1° c du C.G.I.

● Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation et ne comprend pas les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement qui restent à la charge du stagiaire ou de son employeur le cas échéant.

● Le tarif indiqué s'applique à tout participant stagiaire sauf conditions particulières précisées ci-après :

a) Conditions particulières pour les stagiaires inscrits à titre individuel et non pris en charge par leur employeur ou un organisme de financement de la formation professionnelle continue :

- Une réduction de 25 % sera appliquée sur la base du tarif indiqué.
- Si le stagiaire est **membre adhérent du S.N.U.P.** et est à jour de sa cotisation pour l'année en cours, à la date du dernier jour de stage, une **réduction de 35%** sera appliquée sur la base du tarif indiqué.
- Si le stagiaire est **étudiant préparant le D.E. de psychomotricité**, une **réduction de 50 %** sera appliquée sur la base du tarif indiqué. Pour en bénéficier, le stagiaire devra joindre à son inscription une pièce justificative en cours de validité. (*Carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours*).
- Si le stagiaire est **demandeur d'emploi** inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi et non pris en charge

par un organisme de financement de la formation professionnelle continue, une **réduction de 50 %** sera appliquée sur la base du tarif indiqué. Pour en bénéficier, le stagiaire devra fournir au moment de son inscription ainsi que le dernier jour du stage une pièce justificative en cours de validité. (*Copie de sa dernière déclaration mensuelle d'activité auprès des Assedic, ou attestation de droits Assedic*).

b) Conditions particulières pour les stagiaires inscrits dans le cadre de la formation professionnelle continue pris en charge par leur employeur, ou par leur employeur et un organisme de financement de la formation professionnelle continue :

- Dans le cas de l'inscription par un même établissement employeur d'un de ses salariés à un seul stage, ou de plusieurs de ses salariés à des stages différents pour chacun de ces salariés, il ne sera pas appliqué de réduction sur la base du tarif indiqué.
- Dans le cas de l'inscription et de la participation de **deux salariés d'un même établissement employeur à un même stage**, une **réduction de 5 % par stagiaire** sera appliquée sur la base du tarif indiqué, sous réserve de la présence effective des stagiaires jusqu'au dernier jour de la formation.
- Dans le cas de l'inscription et de la participation de **trois salariés d'un même établissement employeur à un même stage**, une **réduction de 10 % par stagiaire** sera appliquée sur la base du tarif indiqué, sous réserve de la présence effective des stagiaires jusqu'au dernier jour de la formation.

3. ANNULATION - REMBOURSEMENT

● Le S.N.U.P. se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter, **3 semaines au plus tard** avant la date prévue, tout stage dont le nombre d'inscriptions (et les annulations inopinées des stagiaires) réduirait le groupe à un niveau incompatible avec une dynamique pédagogique satisfaisante. Les stagiaires inscrits et leurs établissements en seraient alors immédiatement informés. Les règlements effectués seront remboursés ou répartis sur une nouvelle inscription.

En cas de force majeure, si cette annulation intervient moins de 15 jours avant l'ouverture du stage, l'établissement pourrait faire valoir ses droits à être indemnisés des frais éventuels engagés par le stagiaire (déplacement commencé, hébergement) en en fournissant les preuves.

- En cas d'annulation de stage en cours, du fait du S.N.U.P, suite à un cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation sera facturée et les règlements excédentaires seront remboursés, à moins que la partie non réalisée du stage ne soit reportée à une date ultérieure, en accord avec les établissements employeurs et les stagiaires concernés.
- En cas de défection de la part d'un stagiaire dans les 15 jours précédents le stage - sauf cas de force majeure (maladie, accident, maternité, événement familial) avec certificat médical ou justificatif à l'appui - les arrhes de 100 euros resteront acquies au S.N.U.P., en dédommagement des frais engagés, conformément à l'article L 920-9 du Code du Travail.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

4. LITIGES

● En cas de litige, l'établissement pourra faire appel par lettre recommandée auprès du Conseil d'Administration du S.N.U.P., qui en délibérera lors de sa prochaine réunion.

2017

Déclaration d'existence :

n° 11 94 05 771 94



n° 3529

STAGIAIRE

Mme Melle M.

Nom* : Prénom* :

Nom de naissance :

Adresse personnelle* :

Code postal* : Ville* :

Tél. personnel* : E-mail* :

Profession :

Si inscription à titre individuel (joindre les justificatifs)Adhérent S.N.U.P. Chômeur Prise en charge F.I.F.P.L. Étudiant

N° RPPS* : ou N° ADELI* :

A remplir si le professionnel est enregistré au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) ou au répertoire ADELI (arrêté du 27 mai 1998 – Journal officiel du 17 juillet 1998).

TITRE DU STAGE

N° du stage : S (et précisez le module si nécessaire)

Dates :

ÉTABLISSEMENT

Prise en charge de l'employeur pour l'envoi d'une convention et d'une attestation de stage

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.* : Fax :

E-mail* :

Représenté par :

FACTURATION (si différente de l'établissement)

Raison sociale* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél.* : Fax :

E-mail* :

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

 Je règle la totalité du coût du stage par chèque bancaire/soit : € Je joins **100 euros** par chèque bancaire soit : € Je joins par chèque bancaire un acompte d'un montant de : €*Pour tout paiement par virement, merci d'inscrire sur l'ordre de virement le numéro référence du stage et le nom du stagiaire* En cas de non règlement total du coût du stage, je joins obligatoirement un chèque de **100 euros** Le règlement pour le coût total du stage sera effectué par mandat administratif Nous reconnaissons avoir bien pris connaissance des modalités et des conditions d'inscription*Dans le cas d'une prise en charge, Fait à le
cachet et signature de l'organisme responsable*

✓ Bulletin d'inscription

A renvoyer à :

S.N.U.P.**Formation****& Développement****Professionnel Continu**

24, boulevard

Paul Vaillant Couturier

94200 - IVRY sur SEINE

Site internet :<http://www.snup.fr>**E-mail :**formation.snup@wanadoo.fr**Tél. : 01 56 20 02 91**

01 58 46 12 70

Fax : 01 56 20 14 70

✓ Modalités de facturation

La facturation sera établie au nom de l'entreprise employant le participant à la formation.

En cas de règlement par un organisme collecteur ou financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de formation.

Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme.

✓ Inscription

L'inscription ne peut devenir définitive qu'à réception de l'accord de prise en charge par l'employeur

* INFORMATIONS INDISPENSABLES POUR UN BON SUIVI DU DOSSIER ET DE L'INSCRIPTION

FORMATION Stages

Formation et Développement
Professionnel Continu

S.N.U.P.

24, bd Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. 01 56 20 02 91

Fax 01 56 20 14 70

[http : //www.snup.fr](http://www.snup.fr)

e-mail : infosnup@orange.fr